

170, Boulevard du Montparnasse
75014 P A R I S - FRANCE
Tél: 325-36-74
C. C. P. 1248-74 ParisD 189 EQUATEUR: L'EPREUVE DE FORCE EST ENGA-
GÉE DANS LE CONFLIT DE TOCTEZININ

Depuis janvier 1974, la Communauté Indigène de Toctezinín est en conflit avec les autorités locales dans une affaire de métairie (cf DIAL D 184). A partir de juillet 1974, le conflit a rebondi et s'est amplifié, principalement en raison de l'intervention des autorités religieuses locales en faveur des paysans. Le 26 septembre dernier, la situation s'aggravait: la police tirait sur les paysans, provoquant un mort parmi eux, et le vicaire-général du diocèse de Riobamba était arrêté.

On lira ci-après le texte de la lettre écrite par les paysans au président de la République, le résumé des événements faite par Mgr Proaño, évêque du lieu, et le violent manifeste contre lui. L'évêque est en effet l'objet d'une virulente campagne d'opposition en raison de ses prises de position favorables aux paysans (cf DIAL D 87, D 156 et D 168), mais aussi, plus récemment, en raison d'un discours de solidarité envers le peuple chilien.

(Note DIAL - 24/10/74)

1- Lettre de la Communauté Indigène au Président de la République

Toctezinín, le 13 septembre 1974

A Monsieur le Président de la République,
le Général Guillermo Rodriguez Lara,
QUITO.

Monsieur le Président,

Recevez les salutations cordiales des gens de la Communauté Indigène de Toctezinín.

Nous nous permettons de nous adresser à vous parce que vous êtes la personne capable de régler tous les problèmes de la campagne. Les autorités de notre Municipalité et de la Province ne veulent pas nous écouter; elles ne veulent pas voir notre tristesse et les problèmes qui existent sur nos terres. Les autorités déclarent qu'elles vont régler le problème des paysans; mais en même temps elles nous causent des ennuis par des fausses dénonciations, par des fausses interprétations pour que le paysannat continue d'être écrasé. Elles ne répondent pas aux paysans et elles ne nous laissent pas parler. Quand il y a un accord qui se prépare entre les parties, les autorités ne permettent pas que les gens de la campagne parlent et disent ce qu'ils pensent; au lieu de laisser faire, ils nous terrorisent avec des armes, avec des fusils, avec des menaces, avec ce qu'ils appellent des grenades lacrymogènes qui font s'évanouir les gens. Les autorités font un groupe à elles. Si elles sont des autorités, pourquoi se laissent-elles commander par la Madame? (1)

(1) Mme Amalia Merchán, propriétaire terrienne: cf DIAL D184
(N.d.T.)

Nous, on respecte les ordres du Gouverneur sortant et les possibilités que nous donne le District de l'IERAC (2). C'est pour cela qu'on veut qu'on nous respecte.

Maintenant le problème actuel, c'est que c'est le moment des récoltes. La madame n'y a pas participé à aucun moment et à aucun titre, et voilà qu'en se réclamant de l'autorité supérieure du Gouverneur, elle nous a envoyé l'ordre de partager les récoltes et d'abandonner les terres, mais elle ne nous a jamais aidés, même pas en nous fournissant les semences. Les autorités refusent d'exécuter l'ordre du District de l'IERAC et de l'autre Gouverneur. Demain, quand le Gouverneur d'aujourd'hui s'en ira, un autre dira autre chose, et le suivant encore autre chose. Nous ne savons vers quelle Autorité nous tourner pour régler le problème. On veut nous obliger à signer des contrats sans que les gens soient d'accord. On nous dit que nous continuerons toujours à être arrêtés, qu'on nous expédiera à l'Oriente (3), qu'ils vont envoyer des policiers pour embarquer toute la communauté.

Puisque vous êtes le père du peuple, nous espérons qu'on nous fera justice, grâce à vous. Nous ne voulons pas de violences entre frères, et nous sommes prêts à mourir pour que vous nous rendiez justice. La solidarité des paysans, on la trouve aussi chez d'autres gens qui ont des problèmes, qui sont victimes des menaces et qui reçoivent des coups. Et quand nous allons demander qu'on fasse un rapport, on nous refuse et on ne veut pas recevoir la plainte que nous déposons.

Tout ça, c'est parce que nous vivons dans une campagne opprimée, encerclée d'haciendas. Nous sommes une Communauté reconnue juridiquement et nous travaillons la terre collectivement et pour le bien commun. Nous vivons dans des maisons où il y a jusqu'à douze personnes et nous n'aurons plus de terres à travailler si on nous les prend.

Il y a un problème parce qu'il n'y a pas de Règlements publiés. Voilà qu'en même temps que nous avons des problèmes de terres, l'INERHI vient de couper l'eau à la communauté qui n'en a plus. Nous, les indigènes, nous ne pouvons pas descendre chez les gens de la ville car en continue à faire des arrestations. Pour que vous vous fassiez une idée exacte, nous vous donnons ci-joint les renseignements dans d'autres documents.

Ces jours-ci, le président et le secrétaire de la Communauté sont allés à Quito pour faire des démarches. C'est pour ça qu'ils n'ont pas pu signer la lettre. D'avance, nous vous remercions de votre réponse pour vous occuper de nous et pour nous rendre justice.

DIEU - PATRIE ET LIBERTE.

Avec nos sentiments les meilleurs. Nous signons pour la Communauté de Toctezinín.

Porfirio Perez	Floresmilo Marcatoma	...
vice-président	trésorier	syndic

(2) Institut Equatorien de Réforme Agraire et de Colonisation
(N.d.T.)

(3) région amazonienne insalubre d'Equateur
(N.d.T.)

2- Résumé du conflit jusqu'aux événements du 26 septembre 1974

POUR QUE SACHENT CEUX QUI VEULENT SAVOIR

1- A propos de l'arrestation et de l'emprisonnement du vicaire général du diocèse de Riobamba, le P. Agustín Emilio Bravo, ainsi que de trente autres personnes, le ministre d'Etat a déclaré que "conformément aux dernières informations reçues, il s'agit d'un cas d'expulsion de paysans et non de violation d'un édifice religieux"; que "les forces de l'ordre ont agi sur décision des autorités de la Province de Chimborazo, dans le strict respect des dispositions légales"; et que "cette manière d'agir continuera d'être utilisée dans tous les cas semblables, car, au moment où le pays est dans l'obligation d'augmenter la production agropastorale (...), il n'est pas possible de laisser s'instaurer sans réagir un climat d'anarchie par suite des agissements de groupes intéressés à cela, au mépris des dispositions de la loi". ("Ultimas Noticias" du 27 sept.74)

2- Face aux événements auxquels fait allusion le ministre d'Etat et aux interprétations qu'il donne de l'arrestation du vicaire général et des trente autres personnes, je me vois dans l'obligation d'exposer, la vérité en main, de façon concise et claire, une série de faits pour que sachent ceux qui veulent savoir.

3- Les membres de la Communauté Indigène de Toctezinín ont travaillé comme métayers sur les propriétés qui entourent la Communauté, comme par exemple l'"Hacienda Magna" dont le propriétaire, aujourd'hui décédé, était M. Leopoldo Murillo. Mme Mercedes Murillo de Yerovi se rangeait parmi les héritiers. Comme part d'héritage, elle reçut le domaine appelé "Almidón". C'est ce domaine que Mme Mercedes Murillo de Yerovi a loué à Mme Amalia Merchán de Velastegui. Et c'est pour le compte de cette dame-ci que, depuis quatre ans, une bonne partie des membres de la Communauté de Toctezinín se mirent à travailler ces terres, au titre de métayers.

4- Sur la base des dispositions de la loi de Réforme Agraire, la communauté décidait d'envoyer ses représentants auprès du Chef de District de l'IERAC de Riobamba. Le Chef de District leur donna l'autorisation de continuer à travailler ces terres, mais non plus à titre de métayers. Munis de cette autorisation, les membres de la Communauté commencèrent les semailles en janvier 1974.

5- En complément de l'autorisation accordée, le Chef de District de l'IERAC de Riobamba fit parvenir trois notes au Commissaire National de Chunchi: le 12 février 1974, le 21 mars 1974 et le 30 mars de la même année. Par ces communications, il notifiait au Commissaire National de Chunchi qu'il devait "prendre les mesures nécessaires pour bloquer en l'état le régime actuel de la propriété de ces terres", de façon à "permettre à ceux qui les travaillent de continuer à le faire dans les mêmes lieux, sans obstacle aucun et de la même façon qu'ils avaient l'habitude de le faire auparavant."

6- A la suite de la plainte écrite présentée par le président de la Communauté de Toctezinín, aux termes de laquelle un contrat de vente avait été signé entre la propriétaire et la locataire, le Chef de District de l'IERAC de Riobamba adressait une note à l'employé du Cadastre de Chunchi pour lui faire savoir que "bien que le contrat de vente porte la mention de l'autorisation du Directeur Exécutif de l'IERAC, il ne

peut être reçu comme document à effet légal". Il ajoutait aussitôt: "En raison de quoi, je vous demande de vous abstenir d'enregistrer l'acte portant droits et prérogatives de la cédante sur l'Hacienda Magna, pour autant que tout transfert de propriété est suspendu jusqu'à la promulgation des règlements concernant la Réforme Agraire."

7- Comme il n'était pas donné suite à ses dispositions répétées concernant le blocage en l'état du régime de propriété, le Chef de District de l'IERAC de Riobamba fit parvenir une note au Chef Politique de Chunchi par laquelle il lui demandait "d'intervenir dans la question pour garantir le blocage en l'état du régime actuel de la propriété de ces terres, c'est-à-dire de permettre que ceux qui les possèdent et ceux qui les travaillent continuent de le faire de la même manière jusqu'à ce que l'IERAC intervienne directement, après promulgation des Règlements d'Application de la loi de Réforme Agraire."

8- Non seulement les autorités de Chunchi se dispensèrent d'appliquer les dispositions émanant du District de l'IERAC de Riobamba, mais, de connivence avec la locataire et avec l'appui des autorités de la Province, elles déclenchèrent une vague de répression et de menaces contre les membres de la Communauté de Toctezinín, dans le but évident de les terroriser et de les obliger ainsi à signer un contrat de partage des récoltes et d'abandon des terres. Le 17 juillet de cette année, Rodolfo Lema, président de la communauté, Ricardo Tamay, juge de paix, ainsi que deux membres de la communauté du nom de Manuel Pérez et Asunción Lema furent condamnés à sept jours de prison et à une amende de 240 soles. Le 26 juillet, après une réunion dans la Maison du Gouverneur avec Mme Amalia Merchán, le Chef Politique de Chunchi et cinq membres dirigeants de la Communauté de Toctezinín, ces derniers furent encore punis de sept jours d'emprisonnement pour s'être refusés à signer le contrat de partage des récoltes et d'abandon des terres. Ils n'avaient pas encore fini de purger cette peine qu'ils étaient de nouveau condamnés à sept jours supplémentaires de prison. A l'occasion de ces emprisonnements, je me suis adressé par écrit au Gouverneur de la Province ainsi qu'à l'Intendant Général de la Police pour leur demander des explications "sur les raisons pour lesquelles lesdits paysans ont été arrêtés et aussitôt emprisonnés". Je n'ai reçu aucune réponse. Par la même occasion, je me suis entretenu personnellement avec les Autorités en question, en vue de parvenir à une solution de compréhension et de justice, mais sans plus de résultat. Pendant ce temps, des policiers en armes accompagnés de Mme Amalia Merchán et de membres de sa famille montaient à plusieurs reprises jusqu'à la Communauté de Toctezinín pour insulter les paysans, les menacer et les terroriser, toujours dans le but de leur faire signer le contrat de partage des récoltes et d'abandon des terres. S'il fallait dresser la liste de toutes les menaces, elle serait interminable.

9- A la suite de tous ces heurts, les responsables de Toctezinín s'adressèrent directement au ministre d'Etat. Ils obtinrent du sous-secrétaire d'Etat, M. Carlos Estarellas Merino, qu'il envoie un télégramme au Chef Politique de Chunchi rédigé dans ces termes: "Prière cesser définitivement vexations contre membres communauté Toctezinín. Si détenez prisonniers ladite communauté, informez sur échéance, lieu, motifs. Envoyez copie enquêtes sommaires nécessaires tous les cas." Ils obtinrent également du chef de cabinet du ministre d'Etat qu'il fasse parvenir une communication au Gouverneur Militaire de la Province de Chimborazo

dans laquelle il se faisait l'écho des plaintes des paysans; il lui demandait d'intervenir pour ordonner "l'ouverture d'une enquête sur le comportement de ce fonctionnaire (le Chef Politique) à la suite des diverses démarches faites directement par les paysans auprès de ce Ministère pour se plaindre de la peur qui s'est emparée de ce secteur humain et des représailles dont ils craignent d'être victimes, d'un moment à l'autre, de la part dudit Chef Politique." Ils obtinrent aussi du directeur du Département des Terres de l'IERAC qu'il fasse parvenir une communication au Chef de District de Riobamba dans laquelle il faisait savoir que les membres de la Communauté de Toctezinín s'étaient adressés à l'IERAC pour déposer "une demande de garantie de leurs droits de propriété sur ces terres". La communication se terminait en ces termes: "En vertu de ce que je viens d'exposer, je vous demande, Monsieur le Chef de District, de bien vouloir, dans le même esprit qui vous a animé jusqu'à maintenant, intervenir auprès du Gouverneur de la Province de Chimborazo à Riobamba pour que soit assurée, entre votre service et ceux du Gouverneur, la coordination des démarches administratives en application des lois agraires concernant les droits réclamés par la Communauté Indigène."

10- Fidèle à ses perspectives d'engagement en faveur des pauvres et des opprimés, l'Equipe Pastorale de Chunchi a suivi de très près la formation des communautés ecclésiales de base dans les villes et à la campagne. Cette attitude a été très mal vue par les grands propriétaires terriens et par ceux qui ont l'habitude d'exploiter les paysans. C'est la raison pour laquelle l'Equipe Pastorale de Chunchi a été la cible de nombreuses agressions. Agression physique, par effet de surprise, contre l'un de ses membres le 7 juillet. Attaque à main armée et agression contre deux de ses membres le dimanche 25 août. Jets de pierre continuels contre les fenêtres du presbytère. Insultes et menaces, à l'aube, proférées devant le même presbytère. Injures et menaces de mort proférées par Mme Amalia Merchán dans les bureaux des autorités locales, dans les rues et dans les autobus. Toutes ces agressions ont fait l'objet de plaintes déposées auprès des autorités locales et provinciales. Mais celles-ci n'ont rien fait pour garantir la sécurité et l'intégrité physique des membres de l'Equipe. C'est la raison pour laquelle des membres d'autres équipes pastorales du diocèse se relayaient pour accompagner l'Equipe pendant quelques jours.

11- En se prévalant de l'autorisation accordée par l'IERAC, les membres de la Communauté de Toctezinín avaient décidé de commencer les récoltes dans les champs le 25 septembre. Ils demandèrent pour cela l'aide d'autres communautés de paysans. Le premier jour de travail se passa sans incident. Mais le jeudi 26 septembre, vers 10 h du matin, conformément aux déclarations des paysans eux-mêmes, ils furent soudain encerclés par des détachements de soldats et de policiers en armes qui étaient accompagnés de gens de Chunchi comme Jorge Bermeo, Luis Ordóñez, Gilberto Ordóñez et quelques autres. Les soldats et les policiers demandèrent sur l'ordre de qui les paysans procédaient à la récolte. Ceux-ci répondirent que c'était sur l'ordre de l'IERAC de Riobamba. Mais les agents des forces de l'ordre ne l'entendirent pas de cette oreille et se mirent à frapper les paysans, hommes et femmes. Ils les conduisirent vers les voitures avec brutalité et à coups de crosse. Les soldats et les policiers déclarèrent qu'ils avaient ordre de tirer pour tuer, et, en effet, ils commencèrent à tirer sur les paysans qui se sauvaient. Il

semble que c'est à ce moment-là qu'ils en blessèrent un à la tête et à l'estomac. D'après les renseignements de plusieurs paysans, il paraît qu'il s'agit de Lázaro Condo dont on affirme qu'il est mort, car on est sans aucune nouvelle de lui. Ils en blessèrent aussi d'autres, sans qu'il soit possible de savoir combien. Une vingtaine de paysans furent ainsi arrêtés et emmenés à la prison de Riobamba.

12- Le même matin, mais un peu plus tôt, un détachement de soldats encerclait le presbytère de Chunchi. Pour pouvoir entrer, ils violèrent le domicile de l'église en enfonçant les portes d'entrée sous le clocher. Puis ils arrêtèrent les unes après les autres toutes les personnes qu'ils rencontraient, entre autres le P. Agustín Emilio Bravo, vicaire général du diocèse, et M. Gustavo Loza. Tous deux étaient venus à Chunchi le mercredi dans la nuit pour emmener le curé à Riobamba, et cela sur mon ordre, car j'avais été informé cette nuit-là de la précarité de l'état de santé du curé, autant parce qu'il souffre de diabète qu'en raison du climat de tension dans lequel il vivait et qui aggravait son état. Voilà les raisons de la présence sur place du vicaire général du diocèse de Riobamba. Les paysans et les autres personnes arrêtées à Chunchi furent gardées au secret absolu durant tout le voyage et en prison.

13- A tous ceux qui veulent savoir, je demande:

- Dans le cas de Toctezinín, s'agit-il d'une expulsion de paysans pour occupation illégale de terres?

- Existe-t-il une loi quelconque autorisant la violation de domicile, édifices religieux et maisons, comme cela est arrivé à Chunchi?

- A qui les paysans de Toctezinín devaient-ils obéir, dans leur cas concret: aux ordres de l'IERAC ou aux impératifs, lourds de menaces et de répression, dictés par la locataire sous couvert des autorités locales et provinciales?

- Qui a violé les dispositions de la loi: les paysans, l'IERAC, l'Equipe Pastorale de Chunchi, la locataire, les autorités de la Province de Chimborazo?

- N'est-il pas déshonorant pour un Gouvernement qui a manifesté à plusieurs reprises son désir de réaliser une véritable révolution en faveur de ceux qui sont injustement dépossédés, de voir ses subalternes utiliser des méthodes qui portent atteinte aux droits des personnes et qui vont jusqu'aux mauvais traitements et à l'assassinat?

- De quel droit a-t-on emprisonné le vicaire général d'un diocèse et l'a-t-on mis au secret, en violation flagrante des lois canoniques et des relations en vigueur entre l'Etat et l'Eglise?

Riobamba, le 28 septembre 1974

Mgr Leonidas Proaño
évêque de Riobamba

3- Appel au Gouvernement et aux citoyens d'Equateur et menaces de démission collective des autorités publiques

CONSTATATIONS

a) Il est de notoriété publique pour le pays que, dans notre Province et dans la région dite de Toctezinín, un grave problème a surgi à la suite de l'invasion en masse de paysans dans la propriété privée de 60 hectares appartenant à une dame de l'"Hacienda Magna", fait qui est passible de peines et ne reçoit l'appui de personne, si ce n'est de ceux qui sont liés à l'évêque de Riobamba.

b) Il est de notoriété publique pour le pays et les habitants de la Province de Chimborazo que le Gouverneur a su apporter des solutions à tous les problèmes qui se posent dans le Chimborazo, avec beaucoup de patinence, de bon sens et de noble perspicacité, en restant étranger aux pressions, étranger à l'injustice, uniquement soucieux de paix et de progrès dans cette importante région de notre Patrie.

c) Il est de notoriété publique pour la Province de Chimborazo que l'enceinte sacrée de certaines églises est devenue le lieu d'une agitation démagogique qui en appelle à la lutte des classes et des groupes sociaux; il est aussi de notoriété publique pour le monde entier que l'évêque se présente en martyr et en sauveur des humbles et des pauvres, alors qu'il n'a rien réalisé de concret en faveur des classes déshéritées de notre ville et de notre province, et que, par contre, il s'est révélé très habile en propagande pour ramasser des millions grâce à l'utilisation des moyens de communication de masse.

d) Il est de notoriété publique pour la Province et pour le pays que les secteurs civils de cette province ont, respectueusement mais fermement, demandé aux Autorités ecclésiastiques respectives le départ de l'évêque de Riobamba, lequel a reçu l'appui d'éléments extrémistes de gauche et de droite venus de l'étranger: ainsi, par exemple, un groupe de prêtres phalangistes, sortis ou expulsés des rangs de l'Armée phalangiste espagnole, qui en sont même venus au comble de la propagande en remplaçant l'image du Christ par le portrait de Che Guevara dans les églises de notre ville au moment de la Semaine Sainte (4).

RESOLUTIONS

1- Nous assurons de notre appui le Colonel Américo Alava Zambrano, gouverneur militaire de la Province de Chimborazo, et nous demandons au Gouvernement national d'apporter son total soutien à l'Autorité Exécutive Principale et aux Forces de l'ordre de façon à garantir le droit, la justice et l'ordre à l'encontre des forces obscures qui commencent à se manifester, probablement dans le but évident de subversion de l'ordre public, lequel est tellement nécessaire au développement économique et social de notre Patrie.

2- En tant qu'autorités et représentants des institutions de la Province, nous demandons au Gouvernement central et aux Autorités ecclésiastiques le départ immédiat de l'évêque de Riobamba et son remplacement par un autre évêque, soit choisi parmi les cinq originaires de Riobamba soit désigné par la Hiérarchie ecclésiastique, en tous cas un homme pondéré, rempli d'amour, libéré de la haine et de la rancœur, capable de diriger le christianisme dans notre Province.

3- Demander l'intervention immédiate de l'Inspection des Finances et des Autorités ecclésiastiques pour la nomination d'une commission spéciale chargée de répertorier et de contrôler l'ensemble des biens qui sont actuellement détenus par l'Evêché et qui, en raison de leur valeur incalculable du point de vue économique, historique et artistique, relèvent de la propriété exclusive du peuple puisqu'ils ont été acquis grâce aux contributions des hommes et des femmes de la Province de Chimborazo.

4- Personne n'a l'intention d'assassiner l'évêque de Riobamba, comme celui-ci l'a laissé entendre; et nous, plus que personne, nous voulons la paix car elle est un des postulats de base de la Religion Chrétienne en général.

5- Rester en état d'alerte devant ce problème jusqu'au règlement définitif dans les termes que nous venons d'exposer.

6- Au cas où cet appel ne serait pas reçu, nous présenterons notre démission des charges et fonctions que nous occupons comme Autorités, et nous déclarerons coupables de lèse-patrie envers la Province tous ceux qui se prêteraient à des manoeuvres tendant à déformer notre propos.

Riobamba, le 1er octobre 1974

(Signé:) Adriano Brivio Ormaza, maire de Chimborazo - Luis A. Costales, directeur provincial de l'Education - Oswaldo Garcia, président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie - Jorge Velasco, président du Centre Agricole Régional - Ramiro Guerrero - Fausto Cifuentes, conseiller municipal de Riobamba - Gonzalo Dávalos Pérez, vice-président du Conseil Provincial - Elías Castillo, Carlos Arturo León Borja, Gustavo Ramos, Marcial Barragán, conseillers provinciaux - Fausto Vallejo Escobar, directeur du journal "El Espectador" - Alfonso Falconi, recteur du Collège Carlos Cisneros - Victor Manuel Dávalos Ch., président du Club Chimborazo - Marco Machuca, délégué de l'IESS - Cristóbal Corral, commissaire national de Riobamba - Hugo Arroyo, chef politique de la Municipalité de Riobamba - Marco Dávalos et Julio Chiriboga, au nom du Comité de Dignité du Diocèse de Riobamba - Telésforo Pino - Guillermo Vallejo, président du Comité de Développement de la Boulangerie - Jorge Lovato, secrétaire de l'Union Nationale des Journalistes, -Section de Chimborazo - Fausto Costales Moreno - Cristóbal Guerrero(...)
Félix Haro, président du Conseil de Guano - Teófilo Naranjo, chef politique de Guano - Gonzalo Barba, commissaire national de Guano - Oswaldo Hermida, secrétaire de la Commission Nationale de Guano - (...) - René Avilés, président du Conseil de Guamote - Washington Armijos, chef politique de Guamote - Chef politique de Chunchi - Chef politique de Alausi - Maire Alberto V. Villamarín O. - Commandant du 2e District de police - Maire Jaime Cartagena Paredes - Chef du Commando Provincial de police n° 5 de Chimborazo - etc...

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)